

# **COMMUNE DE LE FOLGOET**

## **REGLEMENT DE LA CONSULTATION**

**MISSION DE MAITRISE D'ŒUVRE POUR LA  
REALISATION D'UNE HALLE DE LOISIRS A  
DOMINANTE « PETANQUE »**

**Maître d'ouvrage : Commune de LE FOLGOET**

## **OBJET DE LA CONSULTATION**

La commune de LE FOLGOET lance une consultation pour une mission de maîtrise d'œuvre portant sur la réalisation d'une halle de loisirs à dominante « Pétanque » au complexe sportif.

Les prestations demandées sont mentionnées dans le cahier des charges ci-joint.

## **CONDITION DE LA CONSULTATION**

La présente consultation est lancée selon la procédure adaptée, définie à l'article 28 du Code des Marchés Publics (C.M.P). La personne responsable du marché se réserve le droit de négocier avec les candidats avant l'attribution du marché.

## **COMPETENCES DE L'ATTRIBUTAIRE**

Le marché sera conclu :

- soit avec un bureau d'études unique possédant l'ensemble des compétences,
- soit avec des bureaux d'études groupés conjoints dont le mandataire sera solidaire des autres.

Son intervention s'effectuera dans le cadre d'un contrat de maîtrise d'œuvre pour une mission décrite en référence à la loi MOP.

## **DUREE DU MARCHE**

Les prestations débuteront à compter de la date de notification du marché. Elles s'achèveront à la fin du délai de garantie de parfait achèvement, prévue à l'article 44.1, 2<sup>ème</sup> alinéa du CGAG applicable aux marchés de travaux, ou après prolongation de ce délai si les réserves signalées lors de la réception ne sont pas toutes levées à la fin de cette période.

## **DELAI DE VALIDITE DE L'OFFRE**

Le délai de validité de l'offre est de 120 jours. Il court à compter de la date limite fixée pour la remise des offres.

## **PRESENTATION DES OFFRES**

Les offres des candidats seront entièrement rédigées en langue française ainsi que les documents de présentation associés.

Il est rappelé que le ou les signataires doivent être habilités à engager le candidat.

L'acte d'engagement devra obligatoirement être signé par le représentant qualifié du candidat mandataire et de ses co-traitants. Les co-traitants peuvent donner par écrit pouvoir au mandataire pour signer en leur nom (justificatif à produire).

## **DOCUMENTS FOURNIS AUX CANDIDATS**

Le présent dossier de consultation est constitué par :

- Le présent règlement,
- l'acte d'engagement – CCAP,
- le cahier des charges,
- un plan de situation.

## **COMPOSITION DU DOSSIER A REMETTRE PAR LES CANDIDATS**

Le dossier à remettre par les candidats sera placé dans une enveloppe cachetée. Il comprendra :

### 1°) Un dossier de présentation de l'équipe et de ses références :

- une lettre présentant la candidature et les pouvoirs de la personne habilitée pour engager le candidat y compris, en cas de groupement, les habilitations nécessaires pour représenter les co-traitants,
- l'ensemble des pièces mentionnées au 2° et 3° de l'article 45 du CMP,
- des références récentes (moins de 5 ans) pour des prestations de même nature,
- la composition et les compétences de l'équipe qui réalisera l'étude ainsi que le responsable prévu pour la piloter,
- une note méthodologique comportant tout élément relatif au déroulement, à l'organisation de la mission, à la manière de l'appréhender et démontrant la compréhension des différents objectifs poursuivis par le maître d'ouvrage.

2°) Une offre de rémunération comprenant :

- l'acte d'engagement – CCAP et son annexe dûment complétés, datés et signés,
- le cahier des charges,
- l'offre de prix (rémunération forfaitaire).

### **JUGEMENT DES OFFRES**

Au vu du dossier de présentation de l'équipe candidate, la maîtrise d'œuvre se réserve le droit d'écarter une équipe dont les qualifications seront jugées insuffisantes.

Les critères d'attribution des offres sont les suivantes :

* Prix de la prestation	:	50 %
* Valeur technique de la proposition	:	30 %
* Délai des études	:	20 %

La collectivité se réserve le droit de négocier après examen des offres.

### **CONDITION DE REMISE DES OFFRES**

La date de réception des offres est fixée au VENDREDI 28 NOVEMBRE 2014 à 12H00.

Les offres devront parvenir en mairie de LE FOLGOET par voie postale ou voie électronique aux adresses suivantes :

Commune de LE FOLGOET – Mairie – Rue du Verger 29260 LE FOLGOET

[Mairie.le-folgoet@wanadoo.fr](mailto:Mairie.le-folgoet@wanadoo.fr)

**DATE D'ENVOI A LA PUBLICATION** : 31 octobre 2014